

VOCABLE



Parlement européen

REGLEMENT COMPLET DU CONCOURS « DEVENEZ DEPUTE EUROPEEN LE TEMPS D'UNE JOURNEE ! »

A l'occasion des élections européennes du 9 juin 2024, le Bureau de liaison du Parlement européen en France – 52 rue de la victoire, 75009 Paris, et le magazine VOCABLE – 56 rue Fondary, 75015 Paris, organisent le concours « Devenez député européen le temps d'une journée ! », auprès des lycées de France métropolitaine pour faire gagner une participation à une session [Euroscola](#) au Parlement européen à Strasbourg, pendant une journée. Trois classes de lycéens - une classe d'anglais, une classe d'allemand et une classe d'espagnol, et deux accompagnateurs par classe pourront bénéficier de cette expérience inédite.

Opération en ligne du **mardi 3 octobre 2023 au lundi 11 décembre 2023 à minuit** sur www.vocable.fr/jeu-parlement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La participation au concours est gratuite sans obligation d'achat et réservée aux **enseignants d'anglais, d'allemand et d'espagnol des classes de lycées de France métropolitaine.**

Modalités de participation au concours :

- 1) **Chaque classe devra réaliser un clip apolitique pour le compte du Parlement européen, en anglais, allemand ou espagnol, afin d'inciter les jeunes à voter aux élections européennes.**
- 2) La durée de la vidéo ne devra pas excéder 4 minutes.
- 3) Une seule vidéo par classe sera proposée mais le professeur peut faire participer plusieurs de ses classes d'un même établissement ou d'un établissement différent.

Le jeu disponible sur www.vocable.fr/jeu-parlement, met à disposition des enseignants un kit de téléchargement de différentes ressources afin de les aider à la réalisation de la vidéo avec leur classe.

- 4) Pour valider ce projet il faut avoir respecté les critères de sélection (voir modalités de participation ci-dessus) et suivre les indications suivantes :
 - a. Chaque classe devra envoyer la vidéo par email ou WeTransfer avec l'objet « CONCOURS PARLEMENT » à europa@vocable.fr avant le lundi 11 décembre 2023 à minuit.
 - b. Formats du fichier requis : mp4, wmv

- c. Indiquer impérativement dans le corps du message d'envoi :
- i. Le nom et prénom de l'enseignant, son adresse email et numéro de téléphone où l'on peut le joindre facilement ;
 - ii. Le nom de l'établissement scolaire et ses coordonnées ;
 - iii. Le nom de la classe participante
 - iv. Le formulaire de droit à l'image dûment signé fourni sur demande à europa@vocable.fr. Toute personne apparaissant sur la vidéo devra le remplir (pour les personnes mineures, les parents devront s'en charger).

DUREE DU JEU ET SELECTION DES CLASSES GAGNANTES :

Le jeu est disponible du mardi 3 octobre 2023 à 15h au lundi 11 décembre 2023.

La date limite de réception de la vidéo est fixée au lundi 11 décembre 2023 à minuit.

Un jury composé des collaborateurs du Bureau de liaison du Parlement européen en France et de VOCABLE se réunira entre le 12 décembre et le 15 décembre pour choisir les classes gagnantes parmi les vidéos reçues à temps et ayant répondu correctement aux critères.

Les projets gagnants seront mis en avant sur www.vocable.fr/jeu-parlement, les comptes réseaux twitter, Facebook, Instagram du magazine Vocablé, sur le site du Bureau de liaison du Parlement en France www.europarl.europa.eu/france.fr et ses réseaux sociaux.

DESCRIPTION DU PRIX :

Une participation à une séance Euroscola au Parlement européen de Strasbourg, à réaliser durant le premier trimestre 2024 pour une classe de lycéens d'anglais, une classe de lycéens d'allemand et une classe de lycéens d'espagnol, composées chacune de 24 élèves maximum et accompagnées de 2 enseignants. Les dates des sessions seront précisées ultérieurement.

Euroscola rassemble des lycéens âgés d'au moins 14 ans le jour de la visite jusqu'à 18 ans, provenant des 27 Etats membres de l'Union, des pays candidats et d'anciens Etats membres pour débattre, prendre position, négocier, modifier, voter et finalement adopter des résolutions sur des problématiques européennes concrètes. Les lycéens ont l'occasion de se familiariser avec les travaux des institutions européennes, de discuter de la démocratie, des droits fondamentaux, des valeurs européennes et d'exprimer leur avis sur les décisions prises au niveau de l'Union européenne.

Le prix comprend :

- **Une session d'une journée Euroscola au Parlement européen de Strasbourg, à réaliser durant le premier trimestre 2024. Le petit-déjeuner et le déjeuner du jour de la session sont offerts car consommés sur place.**
- **Une subvention du Parlement européen qui prend en charge le voyage A/R en train (2ème classe) de la classe et des accompagnateurs, l'hébergement pour la nuit de la veille de la session (une liste d'hébergements sera fournie par le Parlement européen à cet effet). Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs de paiement des établissements scolaires à l'issue du voyage.**

Le montant exact de la subvention dépend de l'emplacement géographique de l'établissement scolaire. Il incombe toutefois à chaque établissement d'organiser son voyage en amont, ce qui implique d'avancer les frais liés au voyage.

Il est donc important de bien vérifier auprès du chef d'établissement que la participation est faisable.

Les classes qui se rendront à Strasbourg seront composées de 24 élèves maximum et accompagnées de 2 enseignants. Les enseignants supplémentaires sont les bienvenus en tant qu'invités, mais aucune subvention ne pourra leur être versée.

Pour toute information complémentaire consulter les liens suivants :

<https://youth.europarl.europa.eu/fr/more-information/euroscola/faqs.html>

Le prix ne comprend pas :

- Tout voyage hors train
- Les nuits supplémentaires
- Les dîners si les classes décident de rester en soirée à Strasbourg le jour de la séance
- Les frais engagés en dehors de l'activité.

Les réservations des voyages A/R et de l'hébergement seront effectuées par chaque établissement.

Les participants ou l'établissement devront justifier d'une assurance civile pour tout le groupe dans le cadre de ce voyage.

Les classes gagnantes se verront par ailleurs attribuer :

- **Un abonnement Vocabale de 9 mois / 9 numéros à chaque élève de la classe** en anglais, allemand et/ou espagnol en fonction de la langue apprise
- **Un abonnement de 9 mois / 9 numéros à l'enseignant principal** de chaque classe gagnante

MODALITES :

INFORMATION DES VAINQUEURS :

Les enseignants de chaque classe gagnante seront informés par téléphone ou par email au plus **tard la semaine du 18 décembre 2023.**

Mentions Légales :

Ce règlement est soumis à la Loi Française et la participation à ce concours vaut acceptation pure et entière du présent règlement. Il est disponible sur le site internet www.vocable.fr/jeu-parlement

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de modifications de vos données personnelles collectées par VOCABLE ou le Parlement européen, pendant toute la durée de l'opération. Si vous ne souhaitez pas être contacté, merci de faire valoir vos droits d'accès, de rectification, de suppression ou de modification à l'adresse email suivante : yblum@vocable.fr Toute suppression de vos données réalisées pendant l'opération, entraîne l'annulation de votre participation.